



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE DU SUD



## Formulaire d'aide à l'évaluation des incidences Natura 2000 : Manifestations nautiques Initiations et Randonnées en véhicules nautiques à moteur (VNM)

Les décrets n°2010-365 du 9 avril 2010 et n°2011-266 du 16 août 2011 mettent en œuvre le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

Pour les manifestations nautiques et les initiations ou randonnées en VNM, différentes listes identifient les projets soumis à cette évaluation des incidences. Il s'agit d'une liste nationale (art. R414-19 du code de l'environnement) et d'une liste de la Préfecture Maritime de Méditerranée (arrêté n°108/2011 du 20 juillet 2011).

Avant de démarrer un projet, l'organisateur doit se poser la question de la compatibilité de l'activité avec les objectifs de conservation du ou des sites du réseau Natura 2000. En particulier, l'organisateur s'assurera que **son projet n'est pas susceptible d'avoir un effet significatif individuellement ou en raison d'effets cumulés (directs ou indirects) sur les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences est réalisée sous la responsabilité du porteur de projet. Le présent formulaire vise à l'aider dans la réalisation de cette évaluation. Ce formulaire indique le raisonnement à suivre. Le demandeur peut apporter tous les compléments qu'il jugerait nécessaire pour la bonne compréhension du dossier.

Cette évaluation des incidences est à joindre avec votre dossier de déclaration de manifestation nautique ou de demande d'agrément à l'initiation et à la randonnée en VNM.

### VOUS ETES SOUMIS A EVALUATION DES INCIDENCES :

**Si** la manifestation nautique en mer soumise à déclaration est située ou non en site Natura 2000 (item 27 de l'art R414-19 du code de l'environnement) : (cocher le ou les items concernés)

donne lieu à la délivrance d'un titre international ou national

et/ou le budget d'organisation dépasse 100 000 €

et/ou elle concerne des engins motorisés

**Et/ou si** le projet se déroule dans tout ou partie d'un site Natura 2000 et correspond à la situation suivante (item 1 et 2 de la liste de la Préfecture maritime) : (cocher l'item concerné)

manifestation nautique en mer soumise à déclaration

initiation ou randonnée encadrée en VNM pratiquée dans le cadre d'un agrément délivré dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 1er avril 2008

**Et/ou si** la manifestation est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 **individuellement ou en raison d'effets cumulés** .

### Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

Téléphone :

Fax:

Email :

Nom du projet :

## Étape 1 : EVALUATION PRELIMINAIRE

L'évaluation préliminaire est requise dans tout dossier d'évaluation des incidences. Elle comporte une présentation du projet, une cartographie permettant sa localisation par rapport au(x) site(s) Natura 2000 susceptibles d'être affectés ainsi qu'un argumentaire étudiant les effets potentiels du projet au regard de son aire d'influence.

### 1. Présentation du projet : description de la manifestation nautique

#### 1.1. Présentation de la manifestation

Les informations listées ci-dessous sont déjà renseignées pour partie sur le formulaire habituel de déclaration de manifestation nautique ou pour la demande d'agrément à l'initiation de randonnées en VNM. Il est cependant nécessaire d'en reporter les principaux éléments sur le présent formulaire pour faciliter l'instruction de votre dossier.

##### a. Nature de la manifestation :

Préciser quel type de manifestation est envisagé et décrivez là :

Type de manifestation	
Date/période de l'année	
Nombre et durée prévue des parcours	
Points de départ/arrivée	
Nombre de participants attendus	
Nombre de spectateurs estimé	
Budget prévisionnel de la manifestation	
Autre :	

##### b. Description des espaces utilisés et mis en place

Espace maritime (chenal de navigation, bande des 300m, large, profondeurs minimales et maximales d'ancrage éventuellement mis en place, amers éventuels...) :

Type d'espace	Description

Espace terrestre (voirie, parkings, pré-salés, plage, dune...) :

Type d'espace	Description

### c. Détail des installations envisagées

- Sur les lieux de départ et d'arrivée (avec leurs localisations) :

Type	Surface	Localisation	Nombre

- Ravitaillements :

Type	Nombre	Localisation

- Aménagements connexes:

Activités annexes ou périphériques (zones réservées à la logistique, zones interdites...)	Zone de parking	Zone de stockage

- Installations de secours et d'assistance médicale :

Type	Nombre	Localisation

### d. Motifs d'utilisation d'engins motorisés en précisant leur nombre dans le cadre du :

	Motif d'utilisation	Nombre de véhicule
- Balisage		
- Accompagnement des participants		
- Sécurité ou secours		

### e. Moyens matériel:

	Moyens matériel
- Canalisation des spectateurs (balisage en mer, bouées de signalisation, voie d'accès...) :	
- Animation (phénomènes sonores et lumineux, démonstration de fusées de détresse, diffusion de messages sonores...) :	

#### f. Gestion des déchets et des rejets :

- Types de déchets produits :	
- Mode de gestion (container, recyclage...) :	
- Rejets dans les milieux (eau, air, sol et sous-marin) :	

#### g. Bruits (essentiellement pour les initiations ou randonnées de VNM)

- Nuisance sonore des engins nautiques motorisés (nombre de décibels dans le cas où il est réglementairement limité ou connu) :	
- Fréquence journalière et/ou hebdomadaire des parcours au sein des sites Natura 2000 :	

#### h. Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants :

(joindre les éventuels supports d'accompagnement)

.....

.....

#### i. Informations éventuelles sur les autres manifestations observées sur la zone afin d'apprécier les effets cumulatifs :

.....

.....

Tous les éléments d'organisation listées (itinéraire, zones de ravitaillement, aires de stationnement, aires d'accueil pour le public, accès spécifiques prévus pour les spectateurs, zones d'interdiction, zones de logistique, zone de sécurité ...), devront apparaître sur la cartographie transmise (cf. p 5 du formulaire).

### 1.2. Localisation du projet : dans quel(s) site(s) Natura 2000 est-il situé ?

Le tableau suivant recense les sites Natura 2000 marins et littoraux. Le porteur de projet cochera les sites susceptibles d'être concernés.

(cliquer sur un code en appuyant sur Ctrl simultanément ouvre la page internet concernant le site Natura 2000)

Liste des sites Natura 2000 en mer (cf. carte en annexe 2 pour la localisation)		
CODE Natura 2000	Nom du site	Site concerné par le projet (cocher si oui)
<a href="#">FR9402013</a>	Plateau du Cap Corse	
<a href="#">FR9400570</a>	Agriates	
<a href="#">FR9412009</a>	Plateau du Cap Corse	
<a href="#">FR9410097</a>	Iles Finocchiarola et Côte Nord	
<a href="#">FR9402014</a>	Grand Herbier de la Côte Orientale	
<a href="#">FR9402010</a>	Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto Vecchio	
<a href="#">FR9400587</a>	Iles Cerbicale et Frange Littoral	
<a href="#">FR9410022</a>	Iles Cerbicale	
<a href="#">FR9402015</a>	Bouches de Bonifacio, Iles des Moines	
<a href="#">FR9402016</a>	Pointe de Senetosa et Prolongements	
<a href="#">FR9400591</a>	Plateau de Pertusato / Bonifacio et îles Lavezzi	
<a href="#">FR9410021</a>	Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio	
<a href="#">FR9400609</a>	Iles et pointe Bruzzi, Etangs de Chevanu et d'Arbitru	

<a href="#">FR9410096</a>	Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio	
<a href="#">FR9402017</a>	Golfe d'Ajaccio	
<a href="#">FR9410023</a>	Golfe de Porto et Presqu'île de Scandola	
<a href="#">FR9402018</a>	Cap Rossu, Scandola, Pointe de Revelatta, Canyon de Calvi	
<a href="#">FR9412010</a>	Capu Rossu, Scandola, Revelatta, Calvi	
<a href="#">FR9400574</a>	Porto / Scandola / Revelatta / Calanches de Piana (zone terrestre et marine)	
Liste des sites Natura 2000 sur terre		
CODE Natura 2000	Nom du site	Site concerné par le projet (cocher si oui)
<a href="#">FR9400584</a>	Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea	
<a href="#">FR9400585</a>	Iles Pinarellu et Roscana	
<a href="#">FR9400586</a>	Embouchure du Stabiaccu, Domaine Public Maritime et îlot Ziglione	
<a href="#">FR9400590</a>	Tre Padule de Suartone, Rondinara	
<a href="#">FR9400592</a>	Ventilegne-la Trinite de Bonifacio-Fazzio	
<a href="#">FR9400593</a>	Roccapina-Ortolo	
<a href="#">FR9400594</a>	Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto	
<a href="#">FR9400595</a>	Iles Sanguinaires, plage de Lava et Punta Pellusella	
<a href="#">FR9400604</a>	Station d'Anchusa Crispa de Cannella	
<a href="#">FR9400606</a>	Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulatu Tortu	
<a href="#">FR9400607</a>	Baie de San Ciprianu : étangs d'Arasu et îles San Ciprianu et îlot Cornuta	
<a href="#">FR9400610</a>	Embouchure du Taravo, plage de Tenutella et étang de Tanchiccia	
<a href="#">FR9400613</a>	Cavités à chauves-souris de Castifao, Muracciole, Olmeta di Tuda et Coggia-Temuli	
<a href="#">FR9400615</a>	Delta de l'Oso, punta di Benedettu et Mura dell'Unda	
<a href="#">FR9400616</a>	Junipéraie de Porto Pollo et plage de Cupabia	
<a href="#">FR9400617</a>	Dunes de Prunete-Canniccia	
<a href="#">FR9400619</a>	Campo dell'Oro (Ajaccio)	
<a href="#">FR9402001</a>	Campomoro-Senetosa	
<a href="#">FR9402009</a>	Mare temporaire de Musella/Bonifacio	
<a href="#">FR9402012</a>	Capo di feno	
<a href="#">FR9412001</a>	Colonie de Goélants d'Audouin (Larus audouinii) d'Aspretto/Ajaccio	

Site Internet permettant d'en savoir plus sur les sites Natura 2000 :

@ <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

<http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>

### 1.3. Identifier les effets potentiels de votre projet

Il s'agit d'un simple recensement des EFFETS DU PROJET dans son ensemble, (c'est-à-dire générés tout au long du parcours, ou liés aux aménagements et à l'accueil du public...):

Cocher si vous pensez que le projet à un effet sur le milieu	Explication rapide
dérangement d'espèces par les bruits / vibrations / présence visuelle	
dépôts / remise en suspension de sédiments	
modifications du sous-sol marin	
piétinement de la végétation ou du sol	
blessures engendrées par les embarcations	
déchets et rejets en mer consécutifs à la manifestation	
pollution possible du milieu	
houle, vagues	
risque d'abordages	
autres (à préciser) :	

Pour identifier les effets potentiels de votre manifestation, vous pouvez consulter les documents suivants:

- [Référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer – Tome1 « Sport et loisir en mer »](#)  
(cf. Fiches « Manifestations nautiques et sportives », « Voile légère », « Motonautisme », « Kayak de mer », « Surf », « Planche à voile - Kitesurf », « Pêche de loisir embarquée »...)
- [Référentiel pour la gestion des activités de pêche professionnelle, cultures marines, sports et loisirs en mer dans les sites Natura 2000 en mer – Tome2 « Les habitats et les espèces Natura 2000 en mer »](#)
- « [Évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000](#) » – Guide méthodologique

Site Internet permettant d'accéder à ces documents :



<http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&id=86>  
[http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html#guides\\_methodo\\_nationaux](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html#guides_methodo_nationaux)

## 2. Cartographie du projet : localisation de la manifestation et des sites Natura 2000 les plus proches

- **Pièce à joindre : un ou des plan(s) de localisation des différents éléments de description de la manifestation :**

- points de départ / arrivée, itinéraires, espaces ou sites de pratiques,
- zones d'accueil des participants et du public,
- sites natura 2000.

L'échelle de la carte reste à l'appréciation du demandeur, elle doit permettre de positionner le projet au sein du réseau Natura 2000 et du contexte local. L'échelle au 1/25000 est souvent citée en référence.

Si le territoire de la manifestation est particulièrement grand, fournir une carte générale et « zoomer » sur les différentes parties du projet pour permettre la localisation de toutes les informations utiles. Le plan doit permettre une localisation des éléments de description du projet.

## Conclusions ETAPE 1

**Cas A** : La manifestation nautique est une compétition de navires à voile répondant aux critères suivants :

- le nombre de participants est inférieur à 100.
- des navires accompagnateurs à moteur sont présents dans une proportion supérieure à un accompagnateur pour 10 participants.
- la présence de public en mer (navires suiveurs) et à terre n'est pas prévue.

**Cas B** : La manifestation nautique est une compétition de navire à voile de grande ampleur qui répond à au moins l'une des conditions suivantes :

- le nombre de participants et de navires accompagnateurs à moteur sont plus élevés que ceux décrits pour le cas A.
- la présence de public en mer (navires suiveurs) et à terre est prévue.

**Cas C** : La manifestation nautique est de type « sport nautique »

Il s'agit par exemple d'une manifestations de paddle, kite-surf, planche à voile, natation, kayak...

**Cas D** : La manifestation nautique est un concours de pêche en mer

Il s'agit d'une manifestation de navires à moteur. Le nombre de navires prévu est inférieur à 30.

**Cas E** : La manifestation nautique est une « cérémonie pèris en mer » ou « fête de la mer »

Cette manifestation peut comprendre des navigations sur navires de pêche proposées au public.

**Cas F** : Votre projet concerne les initiations ou randonnées en Véhicule Nautique à Moteur

**Autres** :

► **Pour les situations relevant des cas A, C, D et E et si la manifestation ne génère pas d'effet à terre sur un site Natura 2000, vous pouvez passer à la partie « Conclusion » en dernière page.**

► **Pour les situations relevant des autres cas, il est nécessaire de poursuivre afin de réaliser une évaluation approfondie.**

## Étape 2 : EVALUATION APPROFONDIE

**Les conclusions de l'étape 1 ont montré que le projet devait faire l'objet d'une évaluation approfondie.** Pour réaliser cette évaluation, les différentes rubriques ci-dessous sont à renseigner pour déterminer si votre projet peut avoir des effets sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000.

A l'aide des tableaux suivants, vous pouvez identifier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone concernée par la manifestation. A partir de cet inventaire, l'analyse des effets peut être réalisée.

Le recensement des habitats et espèces concernés peut s'effectuer à l'aide des informations figurant sur les Formulaires Standards de Données (FSD) des différents sites Natura 2000 concernés par votre projet :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/54/corse>

Pour identifier les effets potentiels, vous pouvez consulter les documents listés en page 4. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'un habitat d'intérêt communautaire serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000,
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

### 1. Recenser les habitats d'intérêt communautaire et identifier les effets potentiels: quels sont les habitats susceptibles d'être affectés par la manifestation ?

Types d'habitats naturels	Cocher si présent	Effet(s) potentiel(s) de la manifestation	Mesure de réduction envisagée	Incidence potentielle (Oui ou Non)
<i>Exemple: Dune</i>	X	<i>Piétinement / circulation</i>	<i>Modification zones d'accueil du public</i>	<i>Non</i>
<b>Dune</b> : Substrat meuble de sables coquilliers, modelés par le vent et plus ou moins stabilisés et constituant le cordon ou les cordons les plus proches de la mer  <b>et/ou Arrière-dune</b>				
<b>Lagunes</b> : Étendues d'eau salée côtière, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variables, séparées de la mer par une barrière de sable, de galets ou plus rarement par une barrière rocheuse				
<b>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</b> : Bancs de sable sublittoraux submergés de manière permanente.				
<b>Grandes criques et baies peu profondes</b> Grandes échancrures de la côte où l'apport d'eau douce est faible. Ces zones peu profondes sont souvent abritées de l'action des vagues et offrent une large gamme de substrats et sédiments et une stratification variée d'espèces benthiques.				
<b>Végétation située en haut de plage ou « laisse de mer »</b> : Formations de plantes annuelles ou formations représentatives de plantes annuelles et vivaces, occupant des accumulations de débris et de graviers riches en matière organique azotée.				
<b>Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</b> Formations composées surtout ou en majeure partie de plantes annuelles colonisant les vases et sables inondés périodiquement des marais salés côtiers ou intérieurs.				



<b>Plage de galets</b>				
<b>Plage de sable</b> Sables mobiles qui constituent un substrat mou où l'on s'enfonce aisément, vastes étendues sableuses des plages à pente faible, subissant des alternances de submersion et d'émersion au gré des marées				
<b>Roche et récifs</b> Substrats rocheux et concrétions sous-marins ou exposés à marée basse, s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale				
<b>Estran sableux</b> Vastes étendues sableuses des plages à pente faible, subissant des alternances de submersion et d'émersion au gré des marées				
<b>Sédiments hétérogènes envasés</b> Fonds hétérogènes de cailloutis et galets à base prise dans une matrice vaseuse, en bordure des côtes rocheuses				
<b>Estran rocheux</b> Estrans composés de sédiments grossiers et de petits graviers entre les gros blocs sur les côtes rocheuses				
<b>Fonds marins de vase</b>				
<b>Fonds marins de sable</b>				
<b>Herbiers à zostères</b> formations de zostères : plante sous-marine à fleurs, prospérant sur le bas des estrans sableux et le haut de l'avant-côte sableuse dont le rôle biologique et sédimentologique est essentiel				
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b> : pelouses, landes, maquis, garrigues, ...				
<b>Zones humides</b> : fossés, cours d'eau, étangs, ...				
<b>Autres</b>				

**2. Recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes et identifier les effets potentiels: quelles sont les espèces présentes sur ou à proximité ?**

<b>Groupes d'espèces</b>	<b>Nom des espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes</b>	<b>Effet(s) potentiel(s) de la manifestation</b>	<b>Mesure de réduction envisagée</b>	<b>Incidence potentielle finale (Oui ou Non)</b>
<b>Mammifères marins</b>				
<b>Invertébrés</b>				
<b>Oiseaux</b>				
<b>Poissons</b>				
<b>Autres :</b>				

**Conclusions ETAPE 2**

- ▶ **Si aucune incidence du projet n'a été identifiée sur les habitats et les espèces potentiellement présents, vous pouvez passer à la partie « Conclusion » en dernière page.**
- ▶ **Si des incidences ont été identifiées sur les habitats et les espèces potentiellement présents, il est nécessaire de poursuivre la démarche.**

---

### Étape 3 : MESURES PRISES POUR ATTENUER OU SUPPRIMER LES EFFETS IDENTIFIÉS (dégradations, perturbations...)

---

**Il s'agit d'exposer les mesures proposées pour supprimer ou réduire les incidences de la manifestation portant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.**

Exemple : déplacement de la manifestation, modification de parcours ou de zones d'aménagements tels que le parking, mesures de canalisation du public et de mise en défens de secteurs sensibles, réduction d'envergure de la manifestation, ...

Incidences sur les habitats/espèces	Mesures envisagées

---

### CONCLUSION GÉNÉRALE

---

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.**

L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du (des) site(s) Natura 2000 ⇒ **L'évaluation des incidences est terminée**

L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du (des) sites(s) Natura 2000

⇒ **L'étude doit se poursuivre par l'analyse de mesures de réduction ou de suppression des effets plus poussées, la manifestation ne pouvant être autorisée en l'état.**

A (lieu) : ..... Signature :

Le (date):..... Cachet :

# ANNEXE 1

## **DEFINITIONS et INFORMATIONS :**

- **Natura 2000:** réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats.

- **Espèce d'intérêt communautaire** (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

- **Habitat naturel d'intérêt communautaire :**

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

- **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :**

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un \* dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

- **État de conservation :**

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.



- Portail Natura 2000 du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

- Site internet de la DREAL Corse : <http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/>

- Site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle : <http://www.mnhn.fr>

- Site présentant L'inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

- Site Internet de l'Agence des Aires Marines Protégées Française :  
<http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&stp=0&id=86>

- Sites d'informations géographiques :

- site Internet de Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

- portail géographique de l'INPN: <http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole>

- Site Internet d'IFREMER : <http://www.ifremer.fr>

- Site Internet d'Information Publique Environnementale : <http://www.toutsurlenvironnement.fr>

## ANNEXE 2 : Cartographie des sites Natura 2000 Corse, en mer :

